

ARRÊTÉ N° 2023-043

Portant sur :
26^{ÈME} RALLYE NATIONAL ÉPERNAY
VINS DE CHAMPAGNE

Samedi 1^{er} avril 2023

Le Maire de BLANCS-COTEAUX,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route,

Considérant que pour la sécurité et le bon déroulement du 26^{ème} rallye national ÉPERNAY Vins de Champagne, organisé par l'Association Sportive Automobile Club de Champagne, le samedi 1^{er} avril 2023, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement sur une partie de la rue du Mesnil.

ARRETE

Article 1 : Le samedi 1^{er} avril 2023 de 7 heures à 23 heures :

- la circulation et le stationnement seront interdits, rue du Mesnil depuis l'intersection avec la rue de l'Abbaye, jusqu'à l'intersection de la route du Mesnil (CD 9),
- les voiries des Cités Jardins donnant sur la rue du Mesnil seront fermées et la sortie des chemins ruraux donnant sur la rue du Mesnil sera également fermée.

Ces mesures entreront en vigueur dès la mise en place par nos services de la signalétique adéquate et réglementaire.

Article 2 : La circulation sera également interdite chemins ruraux :

- N° 80 des Monts Ferrés,
- N° 76 des Clochettes et des Monts Ferrés,
- N° 83 des Champenois,
- N° 55 des Marquausots
- N° 57 de VERTUS au MESNIL-SUR-OGER,
- N° 53 des Corvées,
- N° 52 des Corvées aux Vieilles Voies,
- N° 47 des Corvées aux Treilles.

Ces mesures entreront en vigueur dès la mise en place par les services de l'ASACC de la signalétique adéquate et réglementaire.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Brigade de Gendarmerie d'AVIZE - VERTUS,
- Equipement Subdivision de BLANCS-COTEAUX - VERTUS (C.I.P.),
- Chef de corps des sapeurs-pompiers,
- L'association « ASACC »,
- Services Techniques de la collectivité,
- Les riverains concernés

Fait à BLANCS-COTEAUX
Le 15 février 2023
Le Maire, Pascal PERROT

